
MUNICIPALITE

REPONSE ORALE

à la question de Monsieur le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz
concernant la mention d'eau potable sur les fontaines et robinets en Ville de Renens

Renens, le 30 septembre 2011/AP/mae

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 8 septembre 2011, Monsieur le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz a posé une question relative à la mention d'eau potable sur les fontaines et robinets en Ville de Renens.

A cette question, la Municipalité répond comme suit :

Les fontaines d'aujourd'hui ne sont pas très différentes de celles du passé. En effet, si aucune plaque indiquant "eau non potable" n'est apposée visiblement, c'est que l'eau est consommable, que cela soit pour les fontaines de la Place du Marché ou les jeux d'eau du Square de la Savonnerie.

De plus, la Municipalité a équipé deux fontaines, une à la Place de la Gare et une au promontoire du cimetière ainsi que les trois bassins du cimetière, avec un système d'Eco-fontaine qui utilise la pression excédentaire du réseau d'eau potable, pour entraîner une pompe qui recycle une partie de l'eau du bassin, ce qui peut amener à une réduction de la consommation d'eau de 80 à 95%.

Un bouton poussoir sera installé en parallèle pour une consommation d'eau potable. Dans ce cas, des panneaux indiqueront "eau non potable" pour la fontaine et "eau potable" pour le bouton poussoir.

Dans le cas des robinetteries à déclenchement avec électronique d'approche, l'eau provient également du réseau d'eau potable. Cette technique a pour seul but d'économiser de l'eau.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de Monsieur le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz, posée lors de la séance du Conseil communal du 8 septembre 2011, concernant à la mention d'eau potable sur les fontaines et robinets en Ville de Renens.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ